



Mâcon, le 20 mars 2020  
à 19 h

## Déclaration conjointe

Dans le contexte de la lutte contre le Coronavirus, l'économie ne doit pas s'arrêter.

Les consignes sanitaires restreignent les déplacements au strict minimum pour les individus, restreignent la vie sociale à sa plus simple expression et ferment les commerces non nécessaires à la vie de la Nation dans l'immédiat.

La prise de conscience des enjeux sanitaires, dont il faut se féliciter, peut conduire parfois à une sur-interprétation de ces consignes, au point de compromettre des pans essentiels de notre activité économique. Dans de nombreux secteurs (notamment distribution et chaîne logistique, traitement et recyclage des déchets, traitement et gestion de l'eau, travaux, industries de santé, industrie mécanique, fournitures de matières premières, emballages, agroalimentaire, etc.), des entreprises utiles doivent poursuivre, même partiellement, leur activité dans le respect des gestes barrières, sans durcir de leur propre initiative les consignes aux dépens de l'intérêt général.

Nous avons besoin des entreprises. Nos soignants en ont besoin aussi.

Ils doivent pouvoir soigner sans se préoccuper de la disponibilité de leurs outils de travail, de la maintenance de leurs matériels, de l'évacuation de leurs déchets, de la qualité de l'eau de leurs établissements, de la capacité à nourrir personnels et malades, de la disponibilité des transports et de la qualité des infrastructures pour aller au travail,...

Ils s'engagent sans état d'âme. Les équipes des secteurs essentiels à la continuité de l'activité économique et de la Nation ne doivent utiliser le droit de retrait que dans un cadre conforme à la loi et la jurisprudence. Parallèlement, les entreprises doivent mettre en place une organisation permettant de respecter les « gestes barrières » (notamment distance d'un mètre, dispositif de lavage des mains, à défaut gels hydroalcoolique).

Les services publics eux-mêmes s'obligent à respecter des plans de continuité de l'activité. Les services de l'État, les collectivités et les établissements publics accompagnent entreprises et citoyens et veillent à répondre aux usagers par téléphone et par voie numérique. Ils s'organisent en conséquence par le télétravail pour certains, par le maintien indispensable sur le terrain pour les autres. Policiers, gendarmes, pompiers et les agents des services publics indispensables à la vie de la population, poursuivent leurs missions.

Conscients qu'il n'est pas toujours facile de concilier des impératifs en apparence contradictoires, nous adressons un grand merci chaleureux à tous ceux qui contribuent ainsi à la continuité des missions essentielles. Chacun a un rôle à jouer.

Le Président de la  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
Michel Suchaut

Le préfet,  
Jérôme Gutton

Le Président du  
Conseil Départemental  
André Accary

***Entreprises, les services à votre écoute :***

- pour les questions relatives à la continuité économique : Réfèrent unique de la DIRECCTE : [bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr) 03 80 76 29 38
- pour d'éventuels conflits avec des clients ou fournisseurs : Médiateur au siège de la DIRECCTE Bourgogne – Franche-Comté au 03 80 76 29 33
- Pour toute autre question sur l'impact du coronavirus sur une entreprise : direction générale des entreprises à l'adresse [covid.dge@finances.gouv.fr](mailto:covid.dge@finances.gouv.fr)
- Préfecture de Saône-et-Loire : une cellule « entreprises » recueille les signalements d'entreprises empêchées ou craignant de ne pouvoir poursuivre leur activité, en raison en particulier de la défaillance de leurs fournisseurs : [pref-activite-entreprises@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-activite-entreprises@saone-et-loire.gouv.fr).

***Informez-vous sur le coronavirus- Covid 19 à travers les sources et sites officiels :***

- [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>, Twitter et Facebook @arsbfc
- Services de l'Etat de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>, Twitter et Facebook @Prefet71

